



Micro-crèche (privée) refuse mon enfant en santé mais m'oblige à payer

Par **ada385**, le **15/05/2024** à **15:26**

Bonjour,

Je poste un message sur ce forum, car demain mon fils doit retourner à la crèche, il a été absent un jour la semaine passée car il a été hospitalisé 2 jours pour une grosse crise d'asthme.

Aujourd'hui la directrice de la crèche m'informe qu'ils vont refuser mon fils en cette fin de semaine car ils estiment qu'il a vécu un moment difficile et qu'il a besoin d'être avec sa maman mais qu'ils vont quand même nous facturer ces 2 jours.

Sauf qu'il va très bien, il est tout a fait en état d'aller à la crèche et il a un P.A.I (un mot du médecin qui autorise la crèche à lui administrer un traitement médicamenteux) pour lui administrer de la Ventoline. Après quelques débats, la directrice me dit que dans tous les cas elle n'est pas là en fin de semaine et c'est la seule habilitée à donner des traitements. Je comprends donc bien que c'est la crèche qui ne peut pas l'accueillir et non pas lui qui n'est pas en état de venir.

Je vous contacte donc afin de savoir s'il existe une obligation de le prendre en charge si son état médical (attesté par un mot du médecin) le permet. Et que ce qu'elle fait constitue pour moi un refus de vente ou quelque chose du genre.

Merci beaucoup de vos réponses

Par **Pierrepauljean**, le **15/05/2024** à **15:42**

bonjour

il faut vérifier ce qui est indiqué dans le contrat que vous avez signé